

GUELMA

Transport urbain : le calvaire de la ligne 07

Depuis de nombreuses années, le chef-lieu de wilaya, qui abrite désormais plus de 145 000 âmes, bénéficie du transport urbain qui couvre huit lignes desservies par une flotte de 120 bus et minicars qui ont été en majorité renouvelés, et dont la moyenne d'âge avoisine les deux à trois ans.

Les Guelmis empruntent quotidiennement ce moyen de locomotion économique qui répond efficacement à leurs besoins domestiques et professionnels. Toutefois, la ligne 07, qui dessert la cité périphérique des frères-Rahabi et l'université 8-Mai-45, via la station du boulevard Souidani-Boudjemaâ, souffre indéniablement d'insuffisances et de carences qui perdurent. Des usagers se sont



approchés de nous pour exposer leurs vicissitudes quotidiennes et leur ras-le-bol. Selon leurs dires, cette ligne, contrairement aux autres, est seulement desservie par quelques bus qui imposent leur monopole, voire leur diktat car, faute de concurrence, ils observent de contraignants arrêts au nouveau

du boulevard Souidani-Boudjemaâ.

Cette situation atteint son paroxysme à midi, moment de la pause-déjeuner, et pénalise les travailleurs et lycéens désirant emprunter la ligne 07 vers Bab Souk, cités Gahdour-Tareh, cité Champ-de-manœuvres (partie supérieure) et la

Cnep, aux abords de l'université. Ces retards imposés perturbent la qualité de la vie des usagers qui interpellent, à juste titre, les autorités compétentes aux fins d'apporter des solutions adéquates et mettre le holà à ces dépassements intolérables.

B. A.

KHENCHELA

Le privé investit dans le secteur de la santé

Le secteur de la santé est en nette amélioration et constante évolution au niveau de la wilaya de Khenchela, à la faveur de l'investissement local privé, qui se caractérise par l'ouverture dernièrement de trois cliniques importantes : El Amine, Ibn Sina et Mezdaouet, qui seront prolongées par l'ouverture aussi, vers juin 2007, de deux grandes cliniques des Loghmassi et Leulmi. Aussi plus de 13 cabinets médicaux spécialisés, 4 laboratoires d'analyses et des unités de transport sont opérationnels depuis des mois.

Ces ouvertures ont permis la libéralisation du secteur et la prise en charge des pathologies qui nécessitaient auparavant des évacuations vers les wilayas limitrophes : Batna, Constantine, Annaba. Néanmoins, un facteur social qui nécessite une solution ; les coûts des soins prodigués et non reconnus par les caisses de Sécurité sociale.

S. A.

Mise au point

En vertu du droit de réponse que nous confère la publication de votre article du vendredi 13 - samedi 14 avril 2007 en page 9, je vous prie d'avoir l'équité et l'amabilité de publier la présente mise au point.

L'intérêt que porte votre journal à notre société dénote, au-delà de l'ignorance de la situation réelle de l'entreprise, le manque de professionnalisme de son auteur, qui livre une masse d'informations souvent inexactes et ne fait aucune analyse rigoureuse pour arriver à des conclusions alarmistes et sans fondement qui contredisent la réalité plutôt prometteuse et positive de Irragris.

Ce qui nous autorise à apporter les précisions suivantes : il y a lieu d'abord de rectifier la dénomination exacte de l'entreprise, c'est SPA Irragris certifiée ISO 9001 au lieu de Anabib. Cette précision, pour le moins banale aux yeux de l'auteur de l'article, dénote clairement que le reste des informations publiées n'a pas été puisé à sa source naturelle, c'est-à-dire le siège de l'entreprise.

Ce qui nous autorise à penser que l'article semble avoir un but de délation et de désinformation ; car toute l'activité et les bilans de la société démontrent une nette amélioration de la situation financière, en conformité avec le programme présidentiel qui réserve une part importante au PNDA, partenaire privilégié de Irragris.

A titre indicatif, on est en droit de dire avec fierté que le chiffre d'affaires pour le 1^{er} trimestre 2007 a été réalisé à hauteur de 120%, soit une progression de 22% par rapport à la même période 2006, sans augmentation du prix du produit comme l'a laissé entendre l'auteur de l'article.

En toute objectivité, nous déclarons publiquement que notre entreprise, après avoir eu recours au plan social, a retrouvé un équilibre progressif financier nécessaire à l'application de ses objectifs.

Le plan social mis en œuvre a permis le retour de la société aux effectifs normatifs adoptés au niveau de l'activité.

Ce qui a eu pour conséquence l'octroi d'avantages matériels au profit du personnel. Ce que nous déplorons c'est que l'article objet de notre mise au point a dénaturé la réalité de l'entreprise pour en donner une image négative pouvant avoir des répercussions au plan moral et commercial de la société nous aurions souhaité que l'auteur de cet article vienne puiser l'information à sa source naturelle et informer avec justesse et esprit critique l'opinion publique.

"La mort annoncée" prophétisée par votre journal ne semble trouver aucun fondement, "La vitalité retrouvée" aurait fait un titre plus exact si l'auteur s'était donné la peine de se rapprocher de la société Irragris pour informer.

P-DG Irragris
N. Kouadria

BORDJ-BOU-ARRERIDJ

10 ans de prison ferme pour tentative de meurtre

Le tribunal de Ras-El-Oued s'est enfin prononcé en faveur d'un jeune, victime d'une agression par deux malfaiteurs âgés respectivement de 25 et 26 ans, une affaire dont les faits remontent à la nuit du 11 juin. En effet, cette nuit-là, la victime, en état d'ébriété avait été violemment blessée au niveau du cou à plusieurs endroits par des tessons de bouteilles d'alcool dans une intention de le vider de son sang, puis dépourvue de son argent (environ 8 000 DA) et de son téléphone portable par les mêmes personnes qui ont partagé avec lui, quelques instants seulement auparavant, leur beuverie. C'est grâce à un citoyen qui a découvert le corps de la victime couvert de sang qui jaillissait des artères du cou, abandonné dans un ravin du côté du faubourg des Jardins, que le jeune miraculé a été sauvé in extremis après qu'il eut été évacué d'urgence au CHU de Sétif où il avait été opéré. Bien qu'ils aient nié les faits, le tribunal a réussi à prouver la culpabilité des deux agresseurs, aidé entre autres par le témoignage de la victime qui a bel et bien reconnu les deux accusés qui ont été condamnés à dix ans de prison ferme pour tentative de meurtre avec préméditation.

Saâdène Ammara

Arrestation d'une bande spécialisée dans les produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques

Deux frères âgés respectivement de 34 et 40 ans, tous deux titulaires de registres du commerce de grossistes de produits parapharmaceutiques, résidant à Bordj-Bou-Arreridj et une troisième personne âgé de 34 ans d'origine algéroise résidant à Mostaganem ont été arrêtés par la gendarmerie locale pour vente illégale de produits pharmaceutiques et fraude fiscale dans le commerce des produits parapharmaceutiques.

Selon le service des investigations judiciaires des services de la gendarmerie, la bande utilisait un faux cachet dont la fabrication illicite lui avait coûté une somme de 15 millions de centimes, un cachet qui servait de couverture à une société imaginaire de médicaments occasionnant à la fois vente non autorisée et fraude fiscale. Les concernés utilisaient de fausses factures de produits parapharmaceutiques au nom de l'Algérie dont le nom circulait dans les dites factures délivrées dans plusieurs officines à Bordj et ailleurs par l'un des deux frères qui échappait jusque-là aisément au contrôle fiscal enfonçant davantage le complice.

La perquisition de la gendarmerie dans le domicile du grand frère a permis de déboucher sur 43 factures, précise notre source, toutes falsifiées et dispatchées à travers plusieurs officines du pays.

En outre, il a été saisi un stock de produits pharmaceutiques d'une valeur de plus de 300 millions de centimes et un fourgon de type Mercedes sans papiers estimé à 200 millions de centimes. Il a été également constaté que deux employés de la "société-vent" n'étaient pas déclarés à la Cnas.

Présentés auprès de la justice, les trois hommes ont été placés sous mandat de dépôt en attendant de faire face à leurs délits, à savoir le faux et l'usage de faux, la falsification de factures, l'usage d'un faux cachet et la fraude fiscale.

S. A.